

Principes juridiques de la responsabilité civile - AERC

Code produit : AERC

Niveau : Initiation

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 21.0

Tarif : 1740,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Gestionnaires sinistres et toutes les personnes souhaitant une structuration fiable des dossiers RC

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Distinguer les différentes responsabilités
- Savoir appliquer les principes juridiques de la RC

Programme de la formation

1- Cadre des différents domaines de la responsabilité

- Pénale
- Administrative
- Contractuelle
- Extracontractuelle

2- Juridictions compétentes

3- Droit de la responsabilité civile

- Fondements de la responsabilité civile
 - Fait générateur et fondements du droit à réparation
 - Désignation du responsable et fondements de la responsabilité
 - Dommage réparable
 - Lien de causalité

4- Responsabilité contractuelle

- Existence d'un contrat valable
- Dommage résultant de l'inexécution d'une obligation contractuelle
- Relation contractuelle entre le responsable et la victime
- Faute contractuelle
- Distinction obligations de résultat / obligations de moyens et critères de distinction
- Responsabilité contractuelle du fait d'autrui
- Zoom sur la responsabilité contractuelle bailleur / preneur

5- Responsabilité extracontractuelle

- Fait personnel
 - Faute
 - Faute délictuelle
 - Aggravation de la faute
- Fait d'autrui
 - Personnes responsables, imputabilité
 - Responsabilité des aliénés, des infantes
 - Responsabilité des personnes morales
 - Responsabilité des commettants du fait de leurs préposés
 - Responsabilité des père et mère du fait de leur enfant
 - Responsabilité des artisans du fait de leurs apprentis
 - Responsabilité des instituteurs du fait de leurs élèves
- Fait des choses
 - Responsabilité du fait des choses inanimées
 - Garde de la chose

- Fait des animaux
- Fait des bâtiments
- Communication d'incendie

6- Causes positives d'exonération

- Cause étrangère : force majeure, fait d'un tiers, faute de la victime

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.